



## Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014

<b>Nom de l'installation de distribution :</b>	La Chapelle
<b>Numéro de l'installation de distribution :</b>	X2124935
<b>Nombre de personnes desservies :</b>	moins de 1000
<b>Date de publication du bilan :</b>	2014

**Nom du responsable légal de l'installation de distribution :** Municipalité de Stoneham

**Personne à joindre pour obtenir plus de précisions sur le présent bilan :**

- Nom : Jean Pierre Coache
- Numéro de téléphone : 418-848-2381
- Courriel : [jpcoache@villestoneham.com](mailto:jpcoache@villestoneham.com)



## 1. Analyses microbiologiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 11 et 12 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation (N <sup>bre</sup> par mois x 12)	Nombre total d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Coliformes totaux</b>	24	53	21
<b>Coliformes fécaux ou <i>Escherichia coli</i></b>	24	53	21

### Précisions concernant les dépassements de normes microbiologiques :

Aucun dépassement de norme

Date du prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
6 Août	Atypiques	3405 Tewkesbury	200	200	0
13 Août	Totaux Atypiques	3405 Tewkesbury	0	2 Totaux 5 Atypiques	Purge
14 Août	Totaux Atypiques	3405 Tewkesbury	0	4 Totaux 2 atypiques	Purge Désinfection du puits
28 Août	Totaux am Totaux pm	3405 Tewkesbury	0	50 Totaux 36 Totaux	Purge Pose d'affiche de ne pas boire l'eau
29 Août	Totaux am Totaux pm	3405 Tewkesbury	0	19 Totaux 60 Totaux	Purge Désinfection du puits
4 Septembre	Totaux am Atypique am	3405 Tewkesbury	0	1 Totaux 1 Atypiques	
4 Septembre	Atypiques pm	3405 Tewkesbury	0	9 Atypiques	Purge
6 Septembre	Totaux am Atypiques	3405 Tewkesbury	0	1 Totaux 8 Atypiques	



	am				
6 Septembre	Totaux pm Atypiques pm	3405 Tewkesbury	0	1 Totaux 1 Atypiques	Purge Désinfection du puit
24 Septembre	Totaux atypiques	3405 Tewkesbury	0	16 Totaux 2 Atypiques	
25 Septembre	Totaux Atypiques	3405 Tewkesbury	0	1 Totaux 3 Atypiques	
28 Septembre	Totaux Atypiques	3405 Tewkesbury	0	1 Totaux 3 Atypiques	
29 Septembre	Totaux	3405 Tewkesbury	0	19 Totaux	Purge pose d'affiche de ne pas boire L'eau
1 Octobre	Totaux am Totaux pm	3405 Tewkesbury	0	49 Totaux 47 Totaux	
2 Octobre	Totaux am Totaux pm	3405 Tewkesbury	0	53 Totaux 80 Totaux	Purge Désinfection
24 Octobre	Totaux	3405 Tewkesbury	0	41 totaux	
30 Octobre	Totaux am Totaux am Totaux pm	3405 Tewkesbury	0	31 totaux 36 Totaux 34 totaux	
29 Octobre	Totaux am Totaux pm	3405 Tewkesbury	0	48 totaux 38 totaux	
12 Novembre	Totaux	3405 Tewkesbury	0	19 totaux	
27 Novembre	Totaux	3405 Tewkesbury	0	10 Totaux	
3 Décembre	Totaux	3405 Tewkesbury	0	12 Totaux	
18 Décembre	Totaux	3405 Tewkesbury	0	11 Totaux	



## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (Articles 14, 14.1 et 15 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
<b>Antimoine</b>	1	1	0
<b>Arsenic</b>	1	1	0
<b>Baryum</b>	1	1	0
<b>Bore</b>	1	1	0
<b>Cadmium</b>	1	1	0
<b>Chrome</b>	1	1	0
<b>Cuivre</b>		1	0
<b>Cyanures</b>	1	1	0
<b>Fluorures</b>	1	1	0
<b>Nitrites + nitrates</b>	4	3	0
<b>Mercure</b>	1	1	0
<b>Plomb</b>		1	0
<b>Sélénium</b>	1	1	0
<b>Uranium</b>	1	1	0
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est ozonée :</i>			
<b>Bromates</b>			
<i>Paramètre dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est chloraminée :</i>			
<b>Chloramines</b>			
<i>Paramètres dont l'analyse est requise seulement pour les réseaux dont l'eau est traitée au bioxyde de chlore :</i>			
<b>Chlorites</b>			
<b>Chlorates</b>			



## 2. Analyses des substances inorganiques réalisées sur l'eau distribuée (suite)

Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances inorganiques :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation

## 3. Analyses de la turbidité réalisées sur l'eau distribuée (Article 21 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Turbidité	12	12	0

Précisions concernant les dépassements de normes pour la turbidité :

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		
		5 UTN		



#### 4. Analyses des substances organiques réalisées sur l'eau distribuée

##### 4.1 Substances organiques autres que les trihalométhanes

(Article 19 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau desservant 5 000 personnes ou moins*)  
 Réduction des exigences de contrôle étant donné que l'historique montre des concentrations inférieures à 20 % de chaque norme applicable  
(*Exigence réduite : analyses trimestrielles un an sur trois*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Pesticides			
Autres substances organiques			

##### 4.2 Trihalométhanes

(Article 18 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

- Exigence non applicable (*réseau non chloré*)

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Moyenne annuelle des résultats trimestriels (µg/l) Norme : 80 µg/l
Trihalométhanes totaux			

##### 4.3 Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances organiques et les trihalométhanes

- Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation



**5. Analyses dans l'eau distribuée de substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme de qualité à l'annexe 1 du Règlement sur la qualité de l'eau potable**  
(Article 42 du Règlement sur la qualité de l'eau potable)

Aucune analyse réalisée sur ces paramètres

	Nombre minimal d'échantillons exigé par la réglementation	Nombre d'échantillons analysés par un laboratoire accrédité	Nombre d'échantillons ayant présenté un dépassement de la norme applicable
Acides haloacétiques	0		
Microcystines (exprimés en équivalent toxique de microcystine-LR)	0		
Nitrites (exprimés en N)	0		
Autres pesticides ( <i>préciser lesquels</i> )	0		
Substances radioactives	0		

**Précisions concernant les dépassements de normes pour les substances qui ne sont pas visées par une exigence de suivi obligatoire, mais qui sont le sujet d'une norme :**

Aucun dépassement de norme

Date de prélèvement	Raison justifiant le prélèvement et paramètre en cause	Lieu de prélèvement	Norme applicable	Résultat obtenu	Mesure prise pour informer la population, le cas échéant, et corriger la situation



## 6. Nom et signature de la personne ayant préparé le présent rapport

Nom : Carl Pageau

Fonction : Ouvrier de voirie Eau Potable

Signature : \_\_\_\_\_ Date : 4 mars 2015